

## **Cadrage de la première vague d'appel à projets du PTL4 - Projets Thématique Long 4 : Géoressources, Risques et Sociétés**

Les projets thématiques longs (2025 – 2029) sont les nouveaux outils de financement et structuration de la recherche scientifique de l'UM, inscrits dans la lignée des Labex.

Le PTL 4 adresse la thématique des géoressources (i.e. l'eau, le sol et l'ensemble des ressources minérales et énergétiques à l'exception des ressources fossiles) et de leurs usages qui sont essentiels à la viabilité des socio-écosystèmes. Les changements de modes de vie et la croissance démographique accroissent la sensibilité des sociétés à leur disponibilité au bon endroit au bon moment dans les bonnes quantité et qualité. Il est primordial de mieux comprendre les processus complexes qui déterminent l'évolution de ces ressources, leurs disponibilités et usages mais aussi les aléas auxquels les sociétés qui en dépendent sont confrontées ainsi que les modalités institutionnelles et techniques de leur gouvernance favorisant leur adaptation et résilience. Les changements globaux nécessitent ainsi de réviser nos connaissances sur les processus moteurs de l'évolution des territoires dans leurs composantes sociales, géologiques, pédologiques et hydrologiques afin de proposer des trajectoires d'adaptation robustes et pertinentes. Le PTL Géoressources, Risques et Sociétés ambitionne une production de connaissances en combinant trois axes, géoressources, risques et sociétés, pour la compréhension des déterminants de la dynamique des territoires, liés à la disponibilité des géoressources, à leur exposition aux risques et pour l'élaboration de trajectoires robustes.

- (1) Dans cette première vague de projets, le comité de pilotage souhaite financer des projets émergents sur les thématiques du PTL4. Le budget alloué à ce premier AAP est de **90 k€**. Le comité scientifique choisit les projets qui seront financés en proposant éventuellement une modulation du budget ou une fusion des projets, afin de soutenir une meilleure structuration et interdisciplinarité au sein du PTL4 dans la limite des moyens alloués. Le comité de pilotage souhaite idéalement financer **3 à 4 projets émergents d'une durée de 18 mois** dès le démarrage (20 à 30k€ chaque) mais sera ouvert à tout projet d'un montant inférieur (par exemple projet autour d'un ou deux stages de M2).
- (2) Cette première vague de projets financera soit du fonctionnement de chercheur.e.s, de doctorant.e.s ou bien des travaux de M2 qui serviront à construire de nouvelles équipes afin de les mettre en capacité de répondre à la deuxième vagues de projets (2026) de plus grande ampleur.
- (3) Le calendrier prévisionnel est:
  - appel à projets diffusé début 2025 lors de la journée de lancement du PTL4.

- date limite de dépôt : ~~28 mars 2025 à 17h00~~ **07 avril 2025**. Les projets seront envoyés à l'adresse suivante : pole-aeb-ptl4-direction@umontpellier.fr. Cf point (7) pour le format demandé. L'évaluation des projets se fera dans la foulée.
- début du projet : **début juin 2025**.
- Les crédits devront être dépensés (i.e., engagés) sur l'exercice 2025-2026. Après cette date, les reliquats non engagés seront reversés au budget du PTL4.

(4) Le Comité de Pilotage du PTL<sup>1</sup> évaluera les projets exclusivement sur la base des critères suivants :

- projet porté par au moins deux chercheur.e.s (permanent ou non-permanent) de deux unités différentes émergeant au Pôle AEB,
- projet qui favorisent de nouvelles collaborations
- projet interdisciplinaire,
- collaborations susceptibles de faire émerger de nouvelles idées et concept scientifiques sur les thématiques du PTL4,
- projet préparatoire à des dépôts européens ou nationaux d'envergure,
- projet faisable dans le temps imparti,
- la qualité de la rédaction du projet (les projets ne respectant pas la forme demandée ne seront pas considérés).

Un projet n'a pas à satisfaire tous les critères cités précédemment, mais gagnera à mettre en avant plusieurs d'entre eux, les critères pluri-unité et interdisciplinarité étant très fortement recommandés.

Le projet peut inclure des collègues externes ainsi que des co-financements externes.

(5) Les dépenses éligibles concernent uniquement le fonctionnement, les missions, l'équipement, les analyses et les besoins en externalisation. Seules les gratifications de M2 peuvent constituer des dépenses éligibles de recrutement. Il n'y a pas de budget maximal imposé, mais celui-ci doit rester inférieur au budget annuel disponible.

(6) Les projets seront évalués collégalement en comité de pilotage du PTL lors d'une réunion en avril.

(7) Format du projet :

- 4 pages maximum au format .pdf,
- les arguments permettant d'évaluer le projet selon les critères énoncés, e.g., **objectifs scientifiques**, contexte et la problématique du projet,

---

<sup>1</sup> Composé des directeurs des unités membres du PTL ou de leur représentant (G-EAU, GM, HSM, LISAH, OREME, Recyclage et Risques pour les Unités Principales, et Art-DEV, CEE-M, ChimEco, Ecotron, Espace-Dev, IATE, IEM, ITAP, Innovation, LBE, MISTEA, MSH-Sud, SENS, TETIS pour les Unités Secondaires)

actions de recherche prévues, **lien avec le(s) axe(s) thématique(s)** du PTL4, intérêt et aspects novateurs des **collaborations** envisagées, utilité du projet pour préparer une demande de financement de plus grande envergure, **impact** envisagé du projet sur l'état des connaissances pour une partie de la communauté,

- justification scientifique du **budget demandé**,
- expliciter le cadre financier du projet et les éventuels co-financements.